

<https://doi.org/10.62837/2024.9.119>

**NİGAR MİRZƏYEVA,
AYTƏN CƏFƏROVA**
*ADPU, Filologiya fakültəsi,
Xarici Dillər Mərkəzi*
Nigar.Mirzayeva@adpu.edu.az
Ayten.Jafarova@adpu.edu.az

FRANSIZ CÜMLƏSİNİN ƏSAS ELEMENTLƏRİ

Xülasə

«Éléments essentiels de la phrase française» adlı məqalədə müəllif şübhəsiz ki, lingvistik anlayışı müəyyən etmək heç də asan məsələ, dil bəzilərinin inanmaq istədiyi kimi yaxşı tənzimlənən mexanizm, ahəngdar şəkildə qurulmuş bir sistem olmadığını ön plana çəkib. Bu məqalədə müəllif həmçinin fransız dilinin sintaksisində müxtəlif yanaşmaları təhlil edir və yeri düşdükcə onlara münasibət bildirir. O bu məqaləni yazarkən Bescherelle, Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat, René Rioul, Jean Dubois, René Lagane kimi müəlliflərə və onların əsərlərinə müraciət etmişdir. Bu məqalənin yazılmasının elmi əhəmiyyəti ondan ibarətdir ki, burada cümlənin baş üzvlər sadəcə olaraq sadalanmır, həm də onlara nitq ehtiyacının tələbləri səviyyəsindən yanaşılır. Dilöyrənənin ana dili baxımından çətinlik səviyyəsi nəzərdə tutulur.

Açar sözlər: sintaksis, baş üzvlər, cümlə, mübtəda, xəbər

Nigar Mirzayeva, Ayten Jafarova

BASIC ELEMENTS OF A FRENCH PHRASE

Summary

In the article «Éléments essentiels de la phrase française» the author emphasized that it is not easy to define a linguistic concept, that language is not a clearly regulated mechanism, a harmoniously structured system, as some would like to believe. In this article the author also analyzes various approaches to the syntax of the French language and comments on them as necessary. When writing this article, he referred to such authors and their works as Bécherel, Martin Riegel, Jean-Christophe Pella, René Rioul, Jean Dubois, René Lagand. The scientific significance of writing this article is that it does not simply list the main parts of the sentence, but approaches them from the level of speech needs. The level of complexity is taken into account from the point of view of the student's native language.

Keywords: syntax, main parts, sentence, subject, predicate

Нигяр Мирзаева, Айтен Джафарова ОСНОВНЫЕ ЭЛЕМЕНТЫ ФРАНЦУЗСКОЙ ФРАЗЫ

Резюме

В статье «*Éléments essentiels de la phrase française*» автор подчеркивал, что дать определение лингвистическому понятию непросто, что язык не является четко отрегулированным механизмом, гармонично структурированной системой, как некоторым хотелось бы верить. В данной статье автор также анализирует различные подходы к синтаксису французского языка и комментирует их по мере необходимости. При написании этой статьи он ссылаясь на таких авторов и их произведения, как Бешерель, Мартен Ригель, Жан-Кристоф Пелла, Рене Риуль, Жан Дюбуа, Рене Лаган.

Научная значимость написания данной статьи состоит в том, что здесь не просто перечисляются основные члены предложения, а подход к ним осуществляется с уровня требований речевой потребности. Уровень сложности учитывается с точки зрения родного языка учащегося.

Ключевые слова: синтаксис, основные члены, предложение, подлежащее, сказуемое

Actualité. Dans cet article, j'aborde la question des méthodes utilisées dans la recherche en syntaxe. Nous proposons d'abord une approche critique des jugements de grammaticalité, employées traditionnellement en syntaxe formelle. Puis, nous présentons les différents aspects méthodologiques de la syntaxe quantitative et expérimentale. Nous plaçons pour une vision de la syntaxe qui, en plus des contrastes binaires de grammaticalité, intègre les contraintes préférentielles pour rendre compte de la nature gradiente des données langagières.

Méthode. Dans cet article l'auteure utilise les méthodes quantitative et expérimentale, les méthodes d'analyse et d'observation.

Annotation. L'article nommé «*Éléments essentiels de la phrase française*» on analyse les différentes approches syntaxiques en grammaire française et les traite comme il convient. Cet article fait référence à des oeuvres de Bescherelle, Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat, René Rioul, Jean Dubois, René Lagane et Dominique Mainhueneau.

ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE LA PHRASE FRANÇAISE

Introduction. Selon le modèle de la phrase de base (sujet + prédicat ou groupe verbal (GV) + complément de phrase), le **sujet** est l'élément obligatoire de la phrase qui occupe généralement la première position dans sa construction et qui est en relation d'interdépendance avec le groupe verbal. La fonction *Sujet* fait donc varier le verbe. Les éléments essentiels d'une phrase sont le sujet et le prédicat.

Le sujet est un élément essentiel de la phrase qui est lié au prédicat et répond aux questions du nominatif.

Le prédicat est un élément essentiel de la phrase lié au sujet et qui répond aux questions : que fait le sujet ?, que lui arrive-t-il ?

Les phrases simples sont subdivisées en complètes et incomplètes, en fonction de la présence ou de l'absence d'éléments essentiels de la phrase. Les phrases simples complètes sont des phrases qui contiennent tous les éléments essentiels à la structure de la phrase. Les phrases simples incomplètes sont des phrases dans lequel un élément (essentiel ou secondaire) manque, mais dont le sens est facilement rétabli.

Les phrases à un élément sont des phrases simples qui ont seulement un élément essentiel (avec des mots dépendants ou non). Selon l'élément manquant, elles peuvent être nominales (avec uniquement un sujet) ou verbales (avec uniquement un prédicat).

Le sujet est un constituant indispensable de la phrase. Il forme avec le verbe un couple formant une phrase. Le sujet fait connaître la personne, l'animal, l'objet, la situation ou la chose décrite par le verbe. Il correspond à ce dont on parle. Le sujet régit l'accord du verbe en genre (féminin, masculin) et en nombre (singulier, pluriel).

Le sujet peut être de différentes natures ou fonctions : il peut être constitué d'un nom ou d'un groupe nominal, d'un pronom, et même, plus rarement, d'un verbe ou d'une proposition.

Le sujet est un nom ou un groupe nominal Le sujet peut être constitué d'un nom seul (nom propre) ou, le plus fréquemment, d'un groupe nominal (groupe de mots réunis autour du nom qui en est le noyau).

Le sujet est un pronom :

Les pronoms peuvent constituer le sujet d'une phrase. Il peut s'agir de pronoms personnels (je, tu...), de pronoms indéfinis (l'un, l'autre, certains...), de pronoms démonstratifs (celui-ci, celles-ci...), de pronoms possessifs (le mien, le vôtre...) ou d'un pronom relatif (qui). **Exemples :**

Pronom personnel : Ils font corriger leur mémoire.

Pronom indéfini : Certains l'aiment chaud.

Pronom démonstratif : Ceux-ci sont préférables.

Pronom possessif : Le vôtre est plus rapide.

Pronom relatif : La voiture qui lui appartient est plus rapide. Pour ce dernier exemple, *qui* désigne *La voiture* et prend la fonction de sujet.

Le sujet est un infinitif

De façon plus occasionnelle, le sujet peut également prendre la forme d'un verbe à l'infinitif : Réviser fatigue les étudiants. Répéter assomme.

Le sujet est une proposition

À l'identique, une proposition subordonnée peut également être le sujet d'une phrase: Qu'il se souvienne de moi est surprenant. *Que Laura soit partie est plutôt* Le sujet peut se situer à différents endroits au sein de la phrase.

Position courante du sujet

Le sujet figure communément avant le verbe. Il est fréquemment situé en début de phrase, même si ce n'est pas systématique. Le modèle de phrase simple le plus courant se compose du triptyque sujet – verbe – complément.

Nous vous conseillons d'ailleurs de former vos phrases de la sorte dans vos écrits académiques, afin de faciliter la compréhension de vos lecteurs. Si vous souhaitez des indications supplémentaires sur le niveau de langue dans les écrits académiques, ce lien peut vous intéresser.

Inversion du sujet

Lorsque le sujet n'est pas placé avant le verbe, on dit que le sujet est inversé. Ce cas de figure peut advenir dans:

- la phrase interrogative,
- l'interrogation indirecte,
- les propositions incises,
- les subordonnées circonstancielles de temps, de but ou de comparaison,
- les phrases commençant par certains adverbes, compléments circonstanciels, verbes intransitifs ou attributs du sujet.

- Le sujet est un élément indispensable de la phrase. Pourtant, il peut ne pas apparaître dans certaines d'entre elles. Pour les phrases exprimées à l'impératif, le sujet est sous-entendu : Attrape le sel. Range tes affaires.

Sujet réel et sujet apparent

- La grammaire tient compte de deux notions, la syntaxe et la sémantique, qui peuvent parfois se contredire. La syntaxe est relative aux combinaisons entre les mots ou groupes de mots dans la phrase. La sémantique porte, elle, sur le sens.

- Dans la phrase "il est advenu un drame", le pronom "il" est considéré comme sujet. Pourtant, "il" correspond ici à une forme impersonnelle. La grammaire considère que "il" est le sujet apparent et "un drame" le sujet réel. De manière traditionnelle, dans cette phrase, "il" est sujet, "est advenu" correspond au verbe et "un drame" est le complément d'objet direct.

Le prédicat est une fonction syntaxique qui caractérise le sujet par une action ou un état. Le prédicat répond à la question « Qu'est-ce qui est dit à propos du sujet? ». Le groupe verbal est constitué d'un verbe noyau et d'un ou de plusieurs compléments du verbe qu'on appelle expansions.

On reconnaît **le prédicat** d'une phrase grâce à ses 2 caractéristiques :

Le prédicat ne peut pas être effacé, car il est obligatoire afin que la phrase demeure grammaticalement correcte.

Le prédicat ne peut généralement pas être déplacé et il suit le sujet dans la phrase déclarative

La fonction prédicat est l'un des **éléments obligatoires** de la phrase. Le prédicat indique **ce qui est dit** à propos du sujet de la phrase. Seul le groupe verbal peut occuper cette fonction.

Le groupe verbal se compose d'un mot (le verbe) ou de plusieurs mots (le verbe et ses compléments). Le groupe verbal décrit l'action effectuée par le sujet (avec des verbes d'action : courir, marcher, jouer...) ou précise l'état du sujet (avec des verbes d'état : paraître, être, sembler...).

Les choses se compliquent encore lorsqu'on se rend compte que beaucoup, même parmi les plus ardents défenseurs de la distinction tranchée entre plan syntaxique et plan communicatif, donc entre sujet et thème d'une part, et prédicat et rhème de l'autre, laissent souvent, dans la pratique courante, s'estomper les frontières entre les deux domaines. Un parallélisme explicite, mais plus fréquemment implicite, s'établit subrepticement entre eux, le rhème ayant vocation à fonctionner comme prédicat, et le thème comme sujet. On semble aussi oublier quelquefois que le terme *prédicat* est intimement lié au terme *prédication*, dont l'acception ordinaire est d'ordre communicatif. La prédication n'est en fait rien d'autre que l'essence même du langage, à savoir transmettre un message, dire quelque chose, et pas nécessairement sur quelque chose. Ce support formel, réalisé par ce qu'on peut appeler "les parties du discours" prédicatives, doit, du fait même de sa fonction, posséder un contenu sémantique. C'est aussi ce qui lui permet de fonctionner comme "opérateur", c'est-à-dire, de régir des arguments. En effet, l'argument, pour qui le situe au plan syntaxique – certains le situent au plan sémantique, et utilisent le terme "actant" pour son correspondant syntaxique), correspond toujours à un rôle, à un actant sémantique. Les mots prédicatifs doivent donc être, dans cette optique, des mots "lexicaux", ou "pleins", ou encore "principaux", ou "descriptifs", c'est-à-dire des substantifs, des adjectifs, des verbes, des adverbes. Notons que d'aucuns attribuent aussi un statut prédicatif, toujours dans cette même optique. À certaines prépositions, dans la mesure où celles-ci sélectionnent des arguments, comme *sur*, dans : *Le livre est sur la table*. D'autres voient dans les prépositions, comme aussi dans les conjonctions, des mots "a-prédicatifs". Il faut sans doute attribuer ces divergences dans l'analyse au comportement fondamentalement différent de mots qui sont tous classés comme prépositions dans la tradition grammaticale française. Ainsi, l'occurrence de certaines prépositions est conditionnée par le sens même du message, comme *sur* dans l'exemple ci-dessus. Elles peuvent commuter en principe avec d'autres prépositions (*Le livre est sous la table*). De ce point de vue, on peut les dire prédicatives, mais il faut cependant remarquer que, si elles exigent bien une séquence, elles ne la régissent pas, comme on l'attendrait d'un prédicat. D'autres prépositions sont conditionnées lexicalement par tel ou tel mot et n'admettent pas de commutation, comme *à* et *de* derrière *s'intéresser* (*à*) et *dépendre* (*de*), ou *de*, dans *proche de* et *éloigné de*, où l'on observe une même préposition, malgré l'antonymie des adjectifs. Elles ne sont donc pas prédicatives, comme ne le sont pas non plus les prépositions conditionnées syntaxiquement par certaines constructions, comme *à* et *de*, dans, par exemple, *Cet homme est facile à convaincre* et *Il est facile de convaincre cet homme*. Il va de soi que les verbes outils n'ont pas de capacité prédicative. N'ayant pas de sens, ils n'ont pas de valence, donc pas d'arguments, ce qui leur a valu, dans une certaine terminologie, l'appellation de verbes "transparents", parce qu'ils adoptent les arguments des verbes auxquels ils servent de supports. Tous ces mots prédicatifs, au sens de "porteurs de valence" et donc

“structureurs de phrase”, sont aussi rhématiques, puisque seuls des mots “pleins” sont susceptibles de véhiculer un message, une prédication. Notons au passage qu’il faut peut-être faire preuve de plus de circonspection à l’égard des verbes supports, dont il n’est pas évident qu’ils soient vraiment tout à fait dénués de sens, et dont le statut prédicatif ou non, demande à être revu de plus près. Ainsi, on peut hésiter à voir dans les verbes de *caresser*, *nourrir un projet*, des équivalents parfaits de *avoir*, et dans celui de *commettre une erreur*, un pur équivalent de *faire*, alors que ce verbe n’admet normalement qu’un complément à connotation négative, équivalence à laquelle on devrait s’attendre s’il s’agissait, dans tous ces cas, de verbes supports dénués de sens. Dans le même ordre d’idées, il est intéressant de noter que la notion de “prédicat nominal”, largement utilisée dans les recherches sur les verbes supports, considérés comme de simples supports verbaux de noms régissant des arguments, est rejetée catégoriquement par certains, qui y voit une contradiction dans les termes puisque, selon lui, l’expression prédicative est “ce qui reste une fois dégagés les constituants nominaux ou quasi nominaux”.

Conclusion. Il va sans dire que toute description linguistique sérieuse doit faire mention, parmi les propriétés syntaxiques d’une unité lexicale, de sa capacité à régir des arguments, donc à construire, du moins en partie, le squelette de la phrase. Ainsi, pour prendre un exemple relativement simple, les verbes *autoriser* et *permettre* appellent l’un et l’autre trois arguments ou actants: un agent, qui donne l’autorisation, un destinataire, qui la reçoit, et le contenu de l’autorisation. Le fait que, au plan formel, le destinataire se construit comme objet direct d’*autoriser* et objet prépositionnel de *permettre*, doit alors être considéré comme “superficiel”, ne relevant que de la seule syntaxe, donc imprévisible à partir du sens. Notons d’ailleurs que ces différences formelles disparaissent si l’on remplace ces verbes par leurs correspondants à verbe support + nom : *donner (l’autorisation/la permission) à quelqu’un de faire quelque chose*. La compréhension de l’interface sens/forme aurait beaucoup à gagner à une mise en parallèle systématique du sémantisme d’un mot et de sa valence, c’est-à-dire aussi de sa **prédicativité**, pour ceux qui appellent “prédicats” des mots régissant des arguments. Mais on sait que, dans l’état actuel des connaissances, une telle mise en parallèle pose de grosses difficultés. Ainsi, les verbes *mettre* et *poser*, dans leur sens concret, “physique”, de “faire qu’une chose soit à un certain endroit”, sont sémantiquement très proches et impliquent par leur sens trois arguments : un agent, un patient et un lieu. La syntaxe de *mettre* exige effectivement la réalisation formelle de ces arguments, alors que celle de *poser* peut se contenter de deux:

Rəyçi: filologiya üzrə fəlsəfə doktoru,
professor Cəməm Babaxanova tərəfindən çapa tövsiyə olunmuşdur